

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230323_027/152
	Du 23 MARS 2023 à 18 heures30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 25 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 2 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 Objet : FINANCES- Budget annexe de l'Eau Brute non traitée - affectation de résultats 2022	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Madame GIOVANNELLI Odile, rapporteur,

Présente les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe de l'Eau Brute non traitée qui présente :

- Un excédent d'exploitation de + 1 724.60 €
- Un excédent d'investissement de + 5 155.81 €

Rappelle pour mémoire :

- Montant du déficit d'investissement cumulé au 31.12.2021 - 23 956.76 €

Madame GIOVANNELLI propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2023 comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 1 724.60 €
- Affectation au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 dépenses) : 18 800.95 €

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat sur le budget primitif de 2023 comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 1 724.60 €
- Affectation au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 dépenses) : 18 800.95 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>